Décision n° 2023-2236 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 11 octobre 2023 abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à la société BJT Partners

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 17 février 2023 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société BJT Partners reçu le 11 octobre 2023, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 11 octobre 2023, les dispositions attribuant à la société BJT Partners (Siren : 480 234 210) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	**Ressources restituées**	**Décision d'attribution**	**Date de la décision d'attribution**
Numéro court généraliste	32 78	2014-0160	04/02/2014

Article 2. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société BJT Partners et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 11 octobre 2023

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales